



**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE
DIJON - LE 28 SEPTEMBRE 2020**

Avertissement. *Annexe* : 7B. Club (DMH). *Motif* : Manque de vigilance sur un élément de licence. *Qualification* : Manquement à l'éthique sportive.

1 mois de suspension. *Période probatoire* : 12 mois. *Annexe* : 7B. Club (HBC VILLIERS LE LAC). *Motif* : Fraude dans l'élément d'un dossier de licence (Fausses signatures sur Attestations de santé). *Qualification* : Manquement à l'éthique sportive.

